



Enfant emmené à l'étranger sans autorisation

Par **PapaPerdu**, le **28/07/2009** à **11:52**

Bonjour,rrnrnJe viens ici, pour chercher, trouver une aide quelconque pour me redonner du courage, ou une solution....rrnrnJe suis de nationalité Française, mais d'origine Turc.rnEn 2001, je me suis marié avec une femme de Turquie que je fréquentais depuis un an.rnrnNous avons eu un petit Garçon, Alan, qui a 6ans en octobre prochain.rnrnDepuis quelques années, notre couple battait de l'aile.rnet depuis quelques mois, cela s'était empiré...rrnrnJ'ai lancé une procédure de Divorce en juin 2009, malheureusement la 1ere date de conciliation n'était pas avant septembre 2009.rnrnLors de nos disputes, elle m'a fait savoir qu'elle allait prendre mon fils et partir en Turquie chez ses parents...rnCe que je refusais, étant donné la situation.rnUn départ inopiné en turquie avec mon fils sous-entendait un Non-Retour....rrnrnj'avais donc pris soin de garder certains documents à mes côtés.rnrnMais depuis une semaine, la situation a changé.rnElle a réussi à manipuler mon propre père, ce qui m'a valu une altercation musclée avec lui.... rnrnAu final, mon père l'a emmené chez lui avec mon fils, ce samedi soir.rnJ'ai été posé une main courante au commissariat de police pour abandon du domicile conjugal le dimanche à 1h du matin.rnrnet le dimanche, aucune nouvelle..... jusqu'au lundi matin, ou j'apprends par mon frere, que mon pere a trouvé le passeport chez ma soeur, lieu ou je l'avais caché, et a envoyé ma femme et mon garcon en Turquie.rnrnJe ne vous raconte pas mon état, car si vous êtes papa ou maman, et que votre propre père vous poignarde dans le dos ainsi, en prétextant que c'est pour le bien du petit..... rnJe vous prie de me croire, c'est plus un père que vous voyez en face de vous... mais le pire de vos ennemis....rrnrnMaintenant, le but quand meme de ce poste...rrnrnQuels recours ai-je pour récupérer mon fils ?rn(oui, j'ai un avocat, d'ou je n'ai pas de telephone portable, que je ne peux joindre que par mail, depuis hier matin, aucune nouvelle, malgré mes appels a son standard, 2000 euros l'avocat)rrnrnNous sommes pas divorcé, mais j'ai bien stipulé mon interdiction de sortie de france de mon petit.... a toute ma famille... a mon avocate.... a la police.rnrnrnQue dois je faire ???rrnrnMerci, pour vos remarques, vos suggestions, ou pour LA SOLUTION